

DÉFINITIONS

Conseil	Conseil des gouverneurs de la Société.
camp de jour	Une sortie sans nuitée.
camp de longue durée	Trois nuits ou plus.
camp de courte durée	Deux nuits ou moins.
camping	Coucher une nuit ou plus dans une tente, un camp ou autre refuge.
camping familial	Camp avec nuitée où chaque castor est accompagné par un membre adulte, un membre de sa famille ou un adulte désigné.
commissaire général et DG	Commissaire général et directeur général
accompagnateur/mentor	Un animateur choisi et expérimenté qui aide à la formation d'autres animateurs en partageant ses connaissances et compétences.
conseils	Voir la liste à l'Annexe A du Règlement N° 2 de la Société
armes meurtrières	Dans le cadre de Scouts Canada, sont définies armes meurtrières : toute arme dotée d'un canon duquel un coup de feu, une balle ou tout autre projectile peut être tiré et qui est capable de causer des blessures sérieuses à une personne ou d'entraîner la mort; également, inclus tout dispositif/engin qui lance un projectile par le moyen d'explosion, air comprimé ou ressort incluant un fusil, fusil de chasse, carabine à air comprimé, pistolet, revolver, arme de poing, fusil à ressort, fusil à paintball, arbalète ou arc traditionnel.
membre	Tel que décrit à l'Article IV du Règlement N° 2 de la Société.
Bureau national	Siège social de la Société situé dans la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario.
dirigeant	Tel que décrit à l'Article IV du Règlement N° 2 de la Société.
parent/tuteur	Un adulte non inscrit accompagnant son enfant/jeune (Tableau de sélection des bénévoles).
politiques	Les politiques établies par le Conseil des gouverneurs, conformément au Règlement N° 2 de la Société.
membre potentiel	Un individu qui a exprimé un intérêt pour devenir membre de Scouts Canada en remplissant un formulaire d'enquête ou une demande d'adhésion, mais qui n'est pas encore accepté comme membre.
membre inscrit - adulte	Une personne âgée de 18 ans et plus qui satisfait aux conditions d'un membre ordinaire, qui a complété avec succès la procédure de sélection des bénévoles et qui est confirmée dans le <i>Système de gestion des membres de Scouts Canada</i> à titre de membre actif.
membre inscrit - jeune	Un jeune, tel que défini par le Règlement N° 2, qui satisfait aux conditions d'un membre ordinaire et qui est confirmé dans le <i>Système de gestion des membres de Scouts Canada</i> à titre de membre actif.
personne-ressource	Un adulte ou parent/tuteur non inscrit n'accompagnant PAS son enfant/jeune et recruté pour apporter son aide à une activité précise ou pour apporter une aide additionnelle aux animateurs inscrits, p. ex., cuisinier de camp, aide pour un bricolage ou une activité durant une réunion régulière, aide aux collectes de fonds, aide à des projets, activités lors d'un camp ou d'une sortie.
animateur de section	Un animateur d'un programme hebdomadaire qui a atteint l'âge de 18 ans.
soirée pyjama	Passer la nuit dans le local habituel de réunion ou dans un lieu similaire, tel qu'un centre communautaire, une école, etc.
formateur	Une personne qui aide les autres dans leur formation par l'accompagnement, le mentorat et la transmission de renseignements et de connaissances (p. ex. animateurs, commissaires de groupe, commissaires de conseil, etc.)
aide-bénévole	Un adulte ou parent/tuteur non inscrit n'accompagnant PAS son enfant/jeune et recruté pour apporter son aide à une activité précise ou pour apporter une aide additionnelle aux animateurs inscrits, p. ex., cuisinier de camp, aide pour un bricolage ou une activité durant une réunion régulière, aide aux collectes de fonds, aide à des projets, activités lors d'un camp ou d'une sortie.
jeune	Une personne âgée de moins de vingt-sept (27) ans au 1 ^{er} septembre de l'année en

	question.
--	-----------